



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 1^{er} juin à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 26 mai, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTANIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire. Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. ARESU	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VANNUCCI
Mme BERNARD	à	Mme NADAL
Mme FELICIAGGI	à	Mme VILLANOVA
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :

M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	40
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1^{er} juin 2015

Délibération N°2015/181

Proposition de programmation pour la saison estivale 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La programmation estivale se veut diverse et adaptée aux attentes du plus grand nombre. Résolument plurielle, elle s'organise autour de genres et de pratiques artistiques différentes (musique classique, chants traditionnels, comédies musicales, danse, théâtre, variétés...) selon les propositions faites par les acteurs culturels et les sociétés de production. L'objectif de ce programme est de proposer une multitude de formes, conciliant talents peu connus et artistes de notoriété nationale, voire internationale. La place laissée aux groupes de chant et de musique Corses, attire une grande partie de la population locale ainsi que de nombreux touristes conquis par la richesse du répertoire insulaire. La saison 2015 s'organise autour d'une programmation émanant essentiellement de propositions associatives et privées, (auto-production) en effet la ville d'Ajaccio (hors Office municipal du tourisme) n'est pas opérateur dans la mise en place de ce programme, elle ouvre ses espaces (place d'Austerlitz surtout, mais aussi Place De Gaulle & Place Foch) à des organisateurs privés, dans le cadre d'un partenariat renforcé. La ville d'Ajaccio, soutient financièrement certains projets, met à disposition le matériel technique et les agents du centre technique municipal / service Festivités, et permet ainsi qu'une saison estivale de qualité soit réalisée.

L'ensemble des modalités d'organisation de ces manifestations est formalisé par des conventions fixant les apports et les obligations de chacun des partenaires, à partir d'un cahier des charges et d'un état des lieux précis. Par ailleurs, sachant que la mise à disposition d'un espace public avec matériel et personnel communal impose par la loi et par la délibération du 29 juillet 2009, l'obligation d'une redevance, chaque organisateur occupant le domaine public devra verser à la commune la somme fixée par la délibération sus citée, au chapitre de la tarification des spectacles en plein air et en fonction des tarifs fixés. Cette même tarification, étant soumise par ailleurs, au recours au partenariat, elle entraîne pour certains de nos partenaires, des modifications tarifaires considérées selon le principe du bénéfice lié à l'intérêt général, comme partie de l'aide à la promotion d'une ville. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015, Chapitre 011 et Chapitre 65. Etant considéré le calendrier arrêté comme suit (et sous réserve de modifications) :

Programme d'activités

Place de Gaulle :

- 26 mai au 6 juin : Semaine de la langue Corse.
- 20 juin : Quartiers Numériques.
- 21 juin : Fête de la musique.
- 23 juillet : Concert scène Corse, production association Tempu è Arte.

Place Foch :

- 11 au 13 juin : Rendez vous Napoléoniens•
- 17 juillet : journée du Polar Corse, par l'association Corsicapolar,
- 24 juillet : journées du livre Corse,
- 7 août : journées du livre corse.

Place d'Austerlitz « Casone » :

- 5, 6, 7 juin : manifestation nationale « rendez vous au jardin », organisation Ville d'Ajaccio
- 9 juillet : spectacle humoristique « Super Mado » avec Noëlle Perna, organisé par Monsieur Folacci Paul Antoine mandaté par Philippe Delmas Organisation.
- 25 juillet : spectacle de danse « Celtic Legend » organisé par Monsieur Folacci Paul Antoine / société Corse Billet.
- 11 août : One Woman Show « Florence Foresti » organisé par la société Key Prod.
- 12 août : concert « Calogero » organisé par la société Key Prod.

- 28, 29, 30 août : festival de théâtre organisé par l'association La Flèche Ephémère.

Autres lieux dans la Ville :

- 19, 20, 21 juin : Journée Nationales de l'archéologie, partenariat DRAC et ville d'Ajaccio /médiathèque de la parata.
- 29 juin au 3 juillet : représentations des ateliers de théâtre dans les quartiers avec la pièce amateur « Mix'cité », lieux : cour de l'école primaire sampiero, cour de l'école st jean, place des jardins familiaux des cannes, place de la résidence Erilia « Petra di Mare » en collaboration avec le centre social des Salines, cour de l'association Aclam Mezzavia.
- 26 août : concert du groupe I Muvrini, lieu à définir.

Le programme de l'Office Municipal du Tourisme complétant cette programmation sera présentée ultérieurement.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER cette proposition de programmation pour la saison « **Estivales 2015** ».

D'AUTORISER le Député Maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2015 ;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Cette proposition de programmation pour la saison Estivale 2015.

AUTORISE

Le Député Maire à signer tous actes administratifs et à passer toutes conventions relatives à l'ensemble de cette proposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150604-2015_181-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2015

Publication : 04/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Laurent MARCANGELI